



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : LYADIS IMMOBILIER - SIRET 53046976600022

Référence et Intitulé : LF175-1 - Les normes énergétiques dans l'immobilier tertiaire (décret tertiaire)

Durée : 7h00

Type : Classe Virtuelle

Public

Gestionnaire locatif.
Agent immobilier.

Objectifs pédagogiques

Vérifier les obligations énergétiques dans les immeubles tertiaires.
Appliquer le décret tertiaire.

Pré-requis

Expérience professionnelle souhaitée dans l'immobilier, en gestion de patrimoine ou en banque.

Programme

- 1- Analyse de la situation antérieure.
- 2- Les obligations de la RE 2020 pour le tertiaire.
- 3- Les conséquences pour le bailleur.
- 4- Les conséquences pour le locataire.
- 5- Analyse du marché du tertiaire et les conséquences de la RE2020.
- 6- Les actions à mener et les conséquences d'une non conformité.
- 7- Quel lien avec le décret BACS?

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.
Exposés - Cas pratiques.
Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.plateformef.com



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : Meelk
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

Modalités et délais d'accès :

Connexion à la formation en classe virtuelle via l'espace apprenant sur la Plateforme F, le jour de la formation, 10 minutes avant l'heure du début de la session.

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la formation disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.plateformef.com

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

Coordonnées pour support :

- e-mail : info@lyadis-immobilier.com

- Téléphone : 04 81 65 63 15

Matériel nécessaire

Ordinateur, tablette ou smartphone avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.

